

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-366

PROMULGATION

AVIS est donné que le 5 septembre 2023 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1886-366 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « résidences de tourisme » sur l'ensemble du territoire*, et que le 20 septembre 2023, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard ce règlement.

En conséquence, le règlement numéro 1886-366 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 20 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 20 septembre 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate